



# AFRICAN UNION CIVIC TECH FUND

## **African Union Civic Tech Fund (Cycle 1) Lignes Directives**

*25 Novembre 2021*



## Table des matières

<b>Présentation générale</b>	<b>3</b>
<b>Contexte</b>	<b>3</b>
<b>Champ d'application</b>	<b>4</b>
<b>Ensemble du soutien</b>	<b>4</b>
<b>Priorités</b>	<b>5</b>
<b>Procédures de candidature et de sélection</b>	<b>6</b>
Calendrier indicatif	6
Appel à projets	7
Présélection, évaluation initiale et présélection	7
Décision préliminaire d'attribution	8
Négociation, diligence raisonnable, finalisation et attribution.	8
<b>Critères d'éligibilité</b>	<b>8</b>
Bénéficiaires	9
Portée géographique	10
Coûts	10
<b>Pour plus d'informations</b>	<b>10</b>

## 1. Présentation générale

Ce document d'orientation donne une vue d'ensemble du *African Union Civic Tech Fund* ("Fonds de Technologies Civiques de l'Union africaine", ci-après dénommé "le Fonds") et du type de soutien qu'il apporte. L'objectif principal de ce document est de permettre aux candidats potentiels de comprendre le contexte du Fonds, son champ d'application, ses priorités, l'ensemble du soutien apporté, le processus de candidature et de sélection, ainsi que les critères d'éligibilité. Il permettra aux candidats potentiels de rédiger des propositions solides et conformes aux objectifs du Fonds.

## 2. Contexte

Le besoin criant de participation significative des citoyens africains à la résolution des problèmes de gouvernance et de développement sur le continent est manifeste.

Les technologies civiques (ou *civic tech*) sont des outils numériques qui permettent aux citoyens de s'engager plus facilement auprès des pouvoirs publics. Les technologies civiques peuvent contribuer à renforcer les processus démocratiques et à promouvoir une prise de décision inclusive. Elles constituent donc un vecteur essentiel de la participation des citoyens.

Le contexte politique de l'Union africaine offre plusieurs points d'entrée aux technologies civiques qui cherchent à accroître la participation. L'Agenda 2063 de l'Afrique et sa vision puissante de l'Afrique en tant que "puissance mondiale" est un exemple de ce cadre politique global. La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG) peut également servir de référence aux initiatives de technologies civiques. L'accent qu'elle met sur la gouvernance démocratique, mais aussi sur la paix et le développement, offre plusieurs points d'entrée thématiques pour les initiatives civiques. La Charte africaine de la jeunesse est un autre exemple de document politique offrant des points d'ancrage utiles pour les initiatives civic tech. En outre, la Stratégie d'engagement des jeunes de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) reconnaît que les jeunes "se mobilisent activement à la base et utilisent les technologies de l'information et de la communication (TIC), entre autres mécanismes d'engagement, pour faire la lumière sur leurs difficultés".

La structure organisationnelle de l'Union africaine peut amplifier les alliances continentales entre les décideurs politiques et les citoyens grâce aux technologies civiques, par exemple à travers l'AGA, l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et les Communautés économiques régionales (CER).

Dans ce contexte, il est essentiel d'impliquer les citoyens de tous horizons. Les personnes en situation de handicap, les communautés de la diaspora, le secteur privé, la société civile, les médias, le monde universitaire et d'autres, sont invités à soutenir les décideurs politiques en mettant en avant leurs besoins et leurs idées. En particulier, la participation des femmes et des jeunes est une condition préalable à la réussite des processus de gouvernance et de développement du continent. Cela va de soi, étant

donné qu'environ la moitié de la population est féminine et que plus d'un tiers de la population a moins de 35 ans.

### 3. Champ d'application

Le Fonds est un concours panafricain qui vise à accélérer les initiatives civic tech innovantes susceptibles de déboucher sur une action transformatrice menée par les citoyens sur le continent africain.

Le budget global disponible dans le cadre de cet appel s'élève à **160 750 EUR**. Le soutien financier à accorder à chaque initiative sera compris entre **10 000** et **20 000 EUR** sur une période de mise en œuvre de **six mois**. Les bénéficiaires doivent être en mesure de conclure un contrat de service (par opposition à une convention de subvention). D'autres cycles de financement suivront à l'avenir.

En raison de l'importance du soutien financier disponible pour chaque bénéficiaire, le Fonds accordera une attention particulière à l'**amélioration**, à l'**adaptation** ou à la **duplication** d'initiatives civic tech préexistantes - si elles sont conformes à l'une des priorités décrites ci-dessous. Le soutien financier peut également être utilisé pour financer le déploiement de technologies civiques en partenariat étroit avec un groupe de citoyens ou une organisation de la société civile qui ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour le faire seul. Bien que le **développement initial d'idées originales** puisse également bénéficier d'un financement, ces propositions, comme toutes les autres, doivent démontrer leur faisabilité et leurs chances de succès dans les limites des plafonds budgétaires spécifiés ci-dessus.

### 4. Ensemble du soutien

Outre un soutien financier, le Fonds fournira aux initiatives sélectionnées un soutien technique supplémentaire en fonction de leurs besoins identifiés.

En tout, l'ensemble du soutien apporté se présente comme suit:

#### 1. Soutien financier

- Entre 10 000 et 20 000 EUR par bénéficiaire

#### 2. Soutien technique

- Semaine virtuelle de lancement/d'accélération (organisée par AfriLabs).
- Fourniture d'une expertise technique intégrée grâce à l'engagement de spécialistes en technologie civique.

#### 3. Soutien thématique

- Fourniture d'une expertise thématique sur le soutien à la démocratie, la gouvernance de l'Union africaine et l'élaboration de politiques continentales.

#### 4. Soutien en matière de marketing, de communication et de mise en valeur

- Facilitation d'accès aux décideurs au niveau de l'Union africaine ainsi qu'à la communauté internationale du développement.

## 5. Apprentissage par les pairs et mise en réseau

- Facilitation des échanges entre les bénéficiaires et d'autres membres d'écosystèmes civic tech connexes.

## 5. Priorités

Le cadre politique général du Fonds est l'Agenda 2063 de l'Afrique ainsi que d'autres documents politiques clés associés à l'agenda des valeurs partagées de l'Union africaine, tels que la CADEG ou la Charte africaine de la jeunesse.

Les initiatives doivent donc fournir des solutions innovantes pour résoudre les problèmes de participation des citoyens, dans un certain nombre de domaines pertinents :

- Participation à l'espace public et au discours public ;
- Cycles électoraux et élections ;
- État de droit et transferts ordonnés du pouvoir entre les gouvernements ;
- Culture démocratique et pluralisme politique ;
- Gouvernance réceptive, transparente et responsable ;
- Paix et sécurité (lorsqu'elles ont un impact sur la gouvernance démocratique) ;
- Développement humain, économique et durable (lorsqu'il a un impact sur la gouvernance démocratique).

Par exemple, les initiatives peuvent proposer de tirer parti de la technologie afin de...

- ...permettre aux citoyens de s'exprimer sur les questions clés de leur circonscription, par exemple en encourageant la participation aux conseils numériques, aux forums, etc ;
- ... permettre aux citoyens de mieux comprendre et d'interagir dans les processus de prise de décision politique, y compris les processus électoraux ou de partis politiques, par exemple par un suivi post-électoral des promesses de campagne ou des recommandations d'observation des élections.
- ...permettre le journalisme citoyen dans le cadre du suivi des performances de la gouvernance et de la promotion de la réactivité, de la transparence et de la responsabilité, par exemple en recherchant, ouvrant et analysant les données publiques ;
- ...soutenir l'action des citoyens pour prévenir la violence et les conflits, par exemple en luttant contre la désinformation ou en fournissant une éducation civique numérique.

Il ne s'agit que d'exemples. Les bénéficiaires potentiels sont libres de suggérer les interventions de leur choix, pour autant qu'elles soient liées aux catégories thématiques générales.

Des éléments particuliers de valeur ajoutée comprennent...

- ...un accent résolu sur la participation des jeunes ;
- ...un accent clair sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
- ...des points d'entrée identifiables pour les processus de politique et de programmation de l'Union africaine ;
- ...une adoption claire d'une approche panafricaine.

## 6. Procédures de candidature et de sélection

Les paragraphes suivants donnent un aperçu du processus de candidature et de sélection, depuis la publication des lignes directrices jusqu'au début de la mise en œuvre.

### 6.1. Calendrier indicatif

Publication des lignes directives	<b>25 Novembre 2021</b>
Lancement officiel et session d'information	<b>25 Novembre 2021</b>
Date limite de soumission des propositions	<b>16 Janvier 2022</b>
Décision préliminaire d'attribution par le comité de sélection	<b>Février 2022</b>
Négociation, finalisation et attribution	<b>Mars 2022</b>
Mise en oeuvre	<b>Avril - Septembre 2022</b>

## 6.2. Appel à projets

La période de candidature est ouverte immédiatement et se terminera le Dimanche 16 Janvier 2022, à 23h59 (heure d'Afrique de l'Est). Cela signifie que les candidats potentiels auront une période d'environ 7 semaines pour préparer et soumettre leurs propositions.

Le formulaire de candidature en ligne est disponible sur <https://civictechfund.africa/auctf>. Seules les candidatures soumises via le formulaire de candidature en ligne seront prises en considération.

Lors de la soumission des propositions, les candidats recevront une confirmation de la réception de leur proposition. Si cette confirmation n'est pas reçue, veuillez prendre contact avec [info@civictechfund.africa](mailto:info@civictechfund.africa).

## 6.3. Présélection, évaluation initiale et présélection

Toutes les propositions feront l'objet d'un contrôle administratif qui établira si les informations requises par le formulaire de demande ont été fournies. En outre, les demandes seront évaluées en fonction des critères d'éligibilité (voir section 6 ci-dessous).

Après avoir passé ce contrôle administratif, les demandes seront soumises à une première évaluation en fonction d'une série de critères d'évaluation de l'appel. Il est important de mentionner que la viabilité technique de l'initiative est une considération primordiale à ce stade (outre les capacités de gestion). Les candidats peuvent néanmoins être invités à fournir des pièces justificatives concernant certaines des informations incluses dans les candidatures.

La liste des critères d'évaluation est la suivante :

- Pertinence par rapport aux priorités (telles que décrites dans les présentes lignes directrices) ;
- Viabilité technique de l'initiative civic tech proposée et capacité opérationnelle de l'organisation chargée de sa mise en œuvre ;
- Éléments de valeur ajoutée (tels que décrits dans les présentes lignes directrices);
- Impact attendu sur les groupes cibles proposés ;
- Durabilité ;
- Rapport coût-efficacité.

Ce processus permettra de s'assurer que seule une liste restreinte de propositions ayant passé le contrôle administratif et ayant été jugées aptes à être utilisées sera transmise au Comité de sélection (voir ci-dessous) pour examen.

#### **6.4. Décision préliminaire d'attribution**

Le Comité de sélection sera probablement composé de cinq membres votants. Trois membres votants représenteront la société civile (chacun ayant une expérience avérée dans la conduite de l'engagement *civic tech* sur le continent), deux membres votants représenteront les autres partenaires du développement, dont au moins un membre votant de l'Union africaine. Le comité sera présidé par l'Union africaine.

Le Comité de sélection examinera la liste restreinte des candidats - sur la base des critères d'évaluation susmentionnés. En fonction du budget disponible, le comité de sélection peut soit...

- ... approuver à titre préliminaire l'initiative proposée et suggérer la poursuite des négociations et la finalisation des documents de la proposition ; ou
- ... rejeter la proposition.

Sur cette base, un certain nombre de propositions seront provisoirement sélectionnées pour une attribution. À ce moment-là, les candidats non retenus seront notifiés individuellement et informés que leur proposition n'a pas été présélectionnée. Cependant, un retour d'information individuel sur les raisons pour lesquelles les propositions n'ont pas été retenues ne pourra être fourni en raison des implications en termes de ressources.

#### **6.5. Négociation, diligence raisonnable, finalisation et attribution.**

L'équipe de gestion s'engage auprès de tous les candidats et leur fera part de ses commentaires et demandes concernant les propositions pré-sélectionnées. Un certain nombre de documents supplémentaires devront être remplis par les candidats. Il sera également demandé aux candidats de fournir des documents financiers supplémentaires, tels que le plan d'affaires organisationnel le plus récent, les états financiers annuels audités et les états financiers récents, y compris les indicateurs de performance organisationnels, s'ils sont disponibles.

Une fois que tous les commentaires auront été pris en compte et que les informations et documents supplémentaires auront été fournis, un contrat de service sera signé entre les candidats et l'équipe de gestion.

## **7. Critères d'éligibilité**

Les candidats potentiels doivent prêter une attention particulière aux critères d'éligibilité suivants qui déterminent si leur candidature peut être prise en considération.



### 7.1.1. Bénéficiaires

Le Fonds se concentrera sur la fourniture d'un soutien aux organisations à but lucratif et non lucratif (par exemple, les entreprises sociales) agissant dans l'espace civique et l'écosystème de la technologie civique. Une attention particulière sera accordée aux solutions numériques qui bénéficient aux femmes et aux jeunes en tant que groupes cibles.

En résumé, les critères d'éligibilité suivants s'appliquent aux bénéficiaires :

- L'organisation doit être une entité juridique ;
- L'organisation doit être enregistrée dans un État membre de l'Union africaine ;
- L'organisation doit être en mesure de signer un contrat de service (par opposition à un contrat de subvention) ;
- L'organisation ne doit pas être en faillite, ni en cours de liquidation ou dont les affaires sont administrées par les tribunaux ;
- L'organisation ne doit pas avoir reçu d'avis défavorable de la part de ses propres auditeurs ou des auditeurs de ses bailleurs de fonds ;
- L'organisation doit avoir mis en place des politiques et/ou des pratiques garantissant une gestion éthique des informations personnelles identifiables ;
- L'organisation ne doit pas avoir fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, implication dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale.

En outre, les bénéficiaires du Fonds doivent adhérer à plusieurs des principes directeurs de haut niveau suivants (mais pas nécessairement tous) :

- L'activité de l'organisation est positionnée de manière à favoriser l'innovation, la croissance durable et/ou le changement à grande échelle des politiques, des comportements et des systèmes ;
- L'organisation a une approche qui adopte fondamentalement un équilibre durable pour résoudre les problèmes sociaux et/ou économiques ;
- L'organisation a mis en place des partenariats locaux, régionaux et/ou nationaux pour optimiser son modèle et exécuter sa mission à plus grande échelle ;
- L'organisation a la capacité de se développer en termes de capacité à gérer des ressources supplémentaires et le travail associé à l'expansion ;
- L'organisation peut déjà montrer des preuves de l'impact de son travail et peut indiquer comment des ressources supplémentaires augmenteront son impact ;
- L'organisation peut démontrer comment l'intervention soutenue par le Fonds sera durable.

## **7.2. Portée géographique**

Le Fonds s'efforcera de fournir un financement et un soutien dans tout État membre de l'Union africaine, dans la limite de ses capacités.

## **7.3. Coûts**

Le Fonds couvrira un montant global pour chaque contrat de service, détaillé en fonction des coûts nécessaires pour obtenir les résultats convenus. Ces types de coûts éligibles sont les suivants :

- Les frais de personnel et honoraires d'experts ;
- Les frais de voyage et de séjour ;
- Les coûts d'achat d'équipements et/ou de logiciels ;
- Les coûts des consommables ;
- Les coûts des contrats de services et de fournitures ;

Les types de coûts suivants ne sont pas éligibles:

- Les dettes et frais de service ;
- Les provisions pour pertes, dettes ou engagements futurs potentiels ;
- Les achats de terrains ou de bâtiments ;
- Les pertes liées aux échanges monétaires.

## **Pour plus d'informations**

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à écrire un courriel à l'adresse suivante [info@civictechfund.africa](mailto:info@civictechfund.africa).